

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### La Commission :

#### Présidence

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

#### Vice-présidence

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

#### Membres

M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand  
Arrondissement de Ahuntsic –  
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 20 avril 2020

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207231009

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 13 784 093,17 \$ (contrat: 12 245 084,70 \$ + contingences: 1 224 508,47 \$ + incidences: 314 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 458016 – 2 soumissionnaires.

---

Karine Boivin Roy  
Présidente

---

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE207231009**

*Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 13 784 093,17 \$ (contrat: 12 245 084,70 \$ + contingences: 1 224 508,47 \$ + incidences: 314 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 458016 - 2 soumissionnaires.*

À sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M \$ :*

Le 8 avril 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis, et ce, en visioconférence vu la consigne de confinement individuel en raison du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier et répondre à toutes les questions des commissaires.

La Commission salue le découpage de grand projet en huit contrats distincts dans l'objectif d'ouvrir le marché et de permettre à de plus petites firmes d'accéder aux contrats de la Ville de Montréal. Ce projet, qui vise la réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage, s'inscrit dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et fait partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie. Les Commissaires ont beaucoup apprécié les explications du Service, photos des conduites à l'appui, qui a expliqué que ce projet de réhabilitation, comme les précédents, se fera par tronçon de rue, d'où la panoplie de pénalités prévues afin d'assurer une cadence de réalisation soutenue, réduisant ainsi la durée des inconvénients pour la population riveraine.

Bien que ce projet ait été scindé dans l'objectif d'ouvrir le marché pour obtenir les meilleurs coûts pour la Ville de Montréal, ce que la Commission salue, il reste que peu de soumissions ont été reçues. Le Service attribue ce fait à la forte saturation du marché en raison de l'intensité de la demande. Néanmoins, il est à noter que le prix obtenu pour ces travaux est à l'avantage de la Ville de Montréal.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M \$ :*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE207231009 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**